Règlement Intérieur
Stages CRE Beach

M15 & M17

Ce règlement intérieur doit-être lu et accepté par les stagiaires, leur famille ainsi que par le GSA du stagiaire

LES STAGES CRE BEACH

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Destinataire(s) : Parents de jeune convoqué(e) au CRE Beach entraîneurs, managers, présidents de clubs.

Votre enfant, votre joueuse ou joueur, a retenu l'attention des entraîneurs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley est susceptible d'effectuer des stages pendant certaines vacances scolaires.

Depuis 2008, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley a mis en place des stages d'entraînement et de perfectionnement au travers du Centre Régional de Beach-Volley (CRE Beach). Ces stages sont gérés et encadrés par Sébastien Goudal et François Deroux, ADR à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley. Ces stages préparent les jeunes paires à la compétition nationale des Beach-Volleyades, aux diverses Coupe de France des clubs de notre région ainsi qu'au Beach Tour Jeune ARAVolley.

Chaque année au mois d'octobre et d'avril sont sélectionnés des joueuses et joueurs des catégories M15 et M18 ayant un potentiel de progression ou étant dans une démarche de projet compétitif sur la saison de Beach-Volley (Coupe de France club, Beach Tour Jeune, Beach-Volleyades, Beach Tour ARA senior).

Le stage CRE Beach est l'outil indispensable pour la progression et la détection des futurs talents du Beach-Volley Français. Clémence VIEIRA et Lézanna PLACETTE qui ont participé aux Jeux Olympiques de PARIS 2024, ont fait leurs premiers pas dans le sable au sein du stage CRE de Beach-Volley de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley.

Les stages CRE Beach rassemblent plusieurs joueuses et joueurs pendant les vacances scolaires. Ils se déroulent en internat durant 4 jours. Les stagiaires convoqués seront pris en charge du 1er au dernier jour, en pension complète.

LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES LIÉES À LA SÉLECTION

La liste des jeunes sélectionnés est envoyée, en premier lieu, par mail, aux clubs (et/ou directeurs techniques, et /ou entraîneurs) 4 semaines avant la période des vacances scolaires.

Sans avis contraire du club dans les 3 à 4 jours suivants, la convocation sera alors envoyée aux parents. L'envoi aux parents se fait principalement par mail, et comprend :

- ✓ la liste des jeunes sélectionnés
- ✓ le règlement intérieur
- ✓ la convocation, avec le formulaire de participation électronique à renvoyer avant une date butoir.

Cependant le club peut nous faire part de son **désaccord** concernant la sélection d'un de ses joueurs (non-paiement de cotisation, dossier d'inscription incomplet, problème d'assiduité, de comportement à l'entraînement et/ou en matchs).
Le joueur ne sera pas sélectionné, et ce jusqu'à nouvel ordre.

La participation financière est de *40,00€/jour* pour les parents, et de *12,00€/jour* pour les clubs.
Une participation financière sera également demandée aux parents pour les frais de participation à la compétition des Beach-Volleyades (déplacements, hébergement, repas).
Le montant sera fonction du budget prévisionnel, dépendant notamment du lieu de la compétition et du mode de transport choisi (train, car, mini-bus, ou voitures personnelles).

CONDITIONS D'ANNULATION D'UN STAGE CRE BEACH

Pour information, les stages CRE Beach, organisés par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de volley sont déclarés sur le site du Ministère des Sports de la Jeunes et de la Vie Associative et sont de ce fait soumis à la réglementation de la SDJES de l'Isère (ex DDCS).
La SDJES de l'Isère, peut interdire la pratique de toute activité sportive intensive dans les cas cités ci-dessous :

Sur la recommandation ou la décision de la SDJES de l'Isère, l'organisateur se réserve donc la possibilité d'annuler le stage, à-venir ou en cours, dans les cas ci-dessous :

- ✓ Alerte Vigilance Canicule
- ✓ Alerte Vigilance Orages
- ✓ Vent constant supérieur à 50 km/h
- ✓ Site de pratique de l'activité dégradé ou inaccessible

RÈGLES PENDANT LE STAGE

1. Tout comportement présentant un manque de respect envers des stagiaires, des entraîneurs, du personnel ou des intervenants sera sanctionné par une exclusion du stage

2. Les éducateurs veilleront au respect de la loi en vigueur sur le harcèlement, le bizutage et toute forme de violence

3. Les rassemblements hors entraînements, se dérouleront uniquement dans les salles de réunion, de jeux et parties communes et non dans les chambres, sous peine d'exclusion du stage

4. Les cigarettes, le vapotage tous les alcools et les produits stupéfiants sont interdits, sous peine d'exclusion du stage

5. Respecter les impératifs liés à la mixité : pas de mixité dans les étages, chambres et sanitaires, sous peine d'exclusion du stage

6. Les entraîneurs veilleront à ce que les stagiaires mangent de manière équilibrée lors des repas et disposent d'un temps de repos en rapport avec les activités proposées

7. Par mesure de précautions il est recommandé aux stagiaires de ne pas apporter d'objets de valeur

8. **Tout comportement inapproprié entraînera automatiquement une Non sélection pour la compétition des Beach-Volleyades M15**

DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

DROITS

Chaque stagiaire en sélection a droit à :

- ✓ Un encadrement qualifié
- ✓ Des conditions d'entraînement de qualité
- ✓ Des conditions correctes d'hébergement
- ✓ Un suivi individualisé et une disponibilité permanente sont proposés à chaque stagiaire
- ✓ Un apport de connaissance sur l'organisation générale du Volley-ball ou du Beach-volley
- ✓ Apprendre dans le plaisir

DEVOIRS

Chaque joueur a le devoir de :

- ✓ Respecter l'ensemble des personnels des structures d'accueil
- ✓ Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition
- ✓ Respecter les impératifs liés à l'entraînement (ponctualité, investissement, s'inscrire dans une démarche de progrès)
- ✓ Respecter les impératifs liés à l'organisation du stage : Propreté, aide sur les repas ...
- ✓ Respecter les impératifs liés à la mixité : pas de mixité dans les étages, chambres et sanitaires
- ✓ Informer son entraîneur d'une absence ou blessure éventuelle

VIE QUOTIDIENNE

REGLES D'HYGIENE ET DE SANTÉ

- ✓ Une douche après chaque entraînement, si cela est possible
- ✓ Marquer sa bouteille d'eau, ne pas boire dans une autre bouteille (prévention des maladies)
- ✓ La récupération passe par le respect des heures de coucher et de sieste. Ces moments de calme doivent impérativement être respecté par tous
- ✓ Une tenue correcte est exigée tant durant les séquences d'entraînement que sur l'ensemble du site de l'hébergement
- ✓ Ne prendre aucun médicament sans avoir consulté le staff médical et/ou le staff technique

REGLES DE COMMUNICATION

- ✓ Chacun des membres du stage à travers son attitude, ses paroles doivent donner une bonne image de lui-même et de sa sélection
- ✓ Il est demandé aux athlètes d'avoir un langage courtois et respectueux vis-à-vis des autres personnes présentes sur le lieu des entraînements les entraîneurs sont disponibles pour dialoguer avec les joueurs et les aider à résoudre les problèmes qui pourraient survenir durant la saison

REGLES ET CODES DE FONCTIONNEMENT

Ce code a pour objectif de développer une attitude favorable au bon déroulement de la saison. Les règles de ce code portent sur les points suivants :
« Se donner les moyens de réaliser le projet »

FONCTIONNEMENT

- ✓ Être prêt à l'heure (5mn avant l'heure de début d'échauffement)
- ✓ Tenue propre et correcte (short et tee-shirt d'entraînement)
- ✓ Avoir sa propre bouteille
- ✓ Ranger convenablement ses affaires personnelles dans le vestiaire, jeter ses détritus à la poubelle à la fin de chaque entraînement
- ✓ Préparer (ranger) le matériel d'entraînement avant et après chaque entraînement
- ✓ Pas de frappe de balle au pied ou de frappe incontrôlée
- ✓ Ramasser les ballons en trottinant
- ✓ L'échauffement et les étirements font partie de l'entraînement et sont dirigés. Les étirements de fin d'entraînement aident à la récupération et doivent être réalisés dans le calme
- ✓ Il est interdit de s'asseoir pendant l'entraînement à moins d'y être invité par l'entraîneur
- ✓ Se regrouper entre joueurs en début et en fin d'entraînement (cri)

PRINCIPES D'ENTRAÎNEMENT

- ✓ Rechercher activement les progrès et gagner
- ✓ Ne jamais abandonner, refuser les ballons ou les exercices
- ✓ On ne préjuge pas de ce qu'on peut faire, on fait
- ✓ Les joueurs doivent se respecter, s'aider et être exigeant entre eux : ils doivent apprendre à bien faire travailler leur partenaire d'entraînement
- ✓ Respecter les exigences techniques et tactiques demandées par l'entraîneur
- ✓ Ne pas faire deux fois d'affilée la même faute (une faute n'est pas une erreur technique qui elle est nécessaire à l'apprentissage)
- ✓ La faute d'un joueur est toujours de sa responsabilité, ne pas chercher de justification
- ✓ Ne jamais abandonner un échange ou s'interrompre pendant un exercice avant le signal de l'entraîneur
- ✓ En match, je donne tout ce que j'ai pour faire honneur à ma sélection
- ✓ En match, ne jamais s'adresser à l'arbitre (sauf capitaine)
- ✓ La réussite de l'entraînement prime sur le comportement individuel : partage des tâches, respect de soi et d'autrui ; écouter, chercher à comprendre, être attentif et concentré ; poser des questions en cas d'incompréhension
- ✓ Les entraîneurs s'engagent à rester disponible après chaque entraînement pour s'entretenir avec chaque joueur (remarques relatives à l'entraînement, à la récupération, etc.)
- ✓ Le joueur est tenu se signaler toute douleur ou gène (articulaire, musculaire, etc.) dès son apparition

Fait à Grenoble le 1er septembre 2026



FFvolley
Ligue Auvergne
Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FFvolley

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

SDJES
(Services départementaux
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports)

Isère